

Le dépliant gouvernemental adressé à des millions de Français par voie postale ou par le biais de la presse.

Photo DR

Yan Legoff

L'objectif proclamé par le Premier ministre, François Fillon, de « libérer la France des déficits » implique de trouver, d'ici à 2013, environ 100 milliards d'euros. En France, comme dans tous les pays d'Europe, ce trou gigantesque a été creusé par des « plans de relance » ou « d'économies » dédiés à renflouer les banques et les grandes entreprises.

La poursuite du marasme économique signifie que cette somme gigantesque, qui représente presque le tiers du budget de l'Etat, devra être principalement dégagée par des coupes tous azimuts. Tout ce qui constitue le cadre des relations sociales dans notre pays depuis 1945 devrait être passé à la moulinette pour payer cette dette monstrueuse.

Le gouvernement Fillon-Sarkozy ne peut prétendre l'imposer seul, c'est une évidence.

C'est pourquoi, dans son discours de politique générale, Fillon en a appelé, le 24 novembre, à « l'unité de la nation », exigeant une « mobilisation sans faille ». Son appel était surtout adressé aux directions des syndicats, pour un « dialogue social responsable ».

Le 29 novembre, les directions nationales des organisations CGT, CFDT, FSU, Solidaires et UNSA lui ont répondu, dans une « Interpellation des décideurs économiques et politiques français », en approuvant ce qu'elles appellent « la nécessaire réduction des déficits publics ».

Curieux point de départ pour revendiquer « une autre politique économique » ! N'est-ce pas s'inscrire, même de manière critique, dans le consensus voulu par le gouvernement ? On voit où mène le refus, par ces mêmes dirigeants, de se prononcer pour le retrait du projet de loi sur les retraites (sous prétexte de la « nécessité » d'une réforme), alors même que des millions de travailleurs en grève et en manifestation l'ont exigé pendant des mois !

LU DANS LA PRESSE

« C'est la loi de Wall Street qui s'est imposée » (François de Closets)

Dans *Le Monde* (2 décembre), le très réactionnaire François de Closets donnait une image de l'inquiétude qui saisit les plus hauts sommets quant à la politique de guerre sociale qu'ils ont eux-mêmes déclenchée : « Que deviendront les Etats lorsque les politiques inévitables, car imposées de l'extérieur, deviendront inapplicables, car refusées de l'intérieur ? Nous voici au troisième temps d'une crise qui a commencé dans la finance, s'est propagée à l'économie et gangrène aujourd'hui la politique jusqu'à menacer d'implosion nos systèmes démocratiques (...). Les peuples vont découvrir que l'austérité ne vise pas à rétablir la prospérité, mais à éviter la faillite, et que les premières mesures en appellent d'autres, de plus en plus pénibles (...). Les dégâts sont effroyables et les peuples sont laissés sur le rivage avec les épaves, tandis que les naufrageurs voguent en haute mer sur les yachts de luxe en ayant emporté le magot (...). C'est la loi de Wall Street qui s'est imposée à Obama comme au reste du monde. Elle constitue aujourd'hui la plus grave menace contre des Etats qui perdent toute légitimité quand ils imposent un ordre unanimement reconnu comme injuste. »

Les intolérables objectifs de la « réduction des déficits »

L'appel à l'« unité de la nation » lancé par le Premier ministre pour réduire les « déficits » implique de passer à la moulinette tout ce qui a été conquis depuis 1945.

Retraites Une ponction de 20 milliards d'euros. Au moins...

L'allongement de l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans et de l'âge de départ sans décote à 67 ans produira, selon le gouvernement, plus de 20 milliards « d'économies » en 2020. Mais la loi prévoit aussi un allongement de la durée de cotisation... La loi Fillon de 2003 prévoyait une augmentation de la durée de cotisation, d'année en année, pour atteindre 41 annuités en 2012 (164 trimestres). Et ensuite ? Une durée maximale de 42 annuités avait été évoquée lors du débat parlementaire sur la loi Sarkozy-Fillon-Woerth, mais la loi finalement promulguée prévoit un stratagème diabolique pour fixer la durée de cotisation : un simple décret sortira à chaque fin d'année pour fixer une nouvelle borne ! En effet, la loi dit dans son article 17 que « la durée d'assurance (...) est fixée par décret » en fonction de la « durée moyenne de retraite » (qui dépend de l'espérance de vie constatée quatre ans auparavant). Les salariés d'une tranche d'âge donnée ne connaîtront la durée de cotisation à laquelle ils sont assujettis que quatre ans avant leur départ présumé, et le tout par décret. En procédant par décret, chaque année, le gouvernement peut aller au-delà des 42 annuités annoncées !

Fonction publique d'Etat 30 000 suppressions de postes par an

Ce rythme infernal de destruction d'emplois de fonctionnaires sera poursuivi, a annoncé Fillon. Les conséquences sur les services publics (*lire page 6 ce qu'il en est pour les services de déneigement*) sont désastreuses. L'instruction publique, qui concentre la moitié des emplois de fonctionnaires d'Etat, est profondément bouleversée : maîtres et professeurs stagiaires rémunérés au rabais, envoyés sans formation devant les élèves, moyens de remplacement réduits à presque rien, démantèlement des structures spécialisées d'aide aux élèves

en difficulté, disparition de l'enseignement de disciplines entières dans le cadre de la réforme des lycées... Mais aussi suppression pure et simple d'établissements scolaires entiers. Dans le seul département du Nord, le conseil général, dirigé par le PS et le PCF, a annoncé la fermeture de treize centres départementaux d'information et d'orientation (CIO). Est aussi envisagée dans ce même département la fermeture de vingt-cinq collèges. C'est comme si l'on rayait de la carte tous les collèges de Lille, la préfecture nordiste de 230 000 habitants !

Sécurité sociale Des coupes équivalent au total de l'indemnisation des congés de maternité

Le Parlement vient d'adopter, les 24 et 25 novembre, un mois après la contre-réforme des retraites, la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2011. A l'heure où Fillon annonce qu'il va lancer une concertation nationale sur la protection sociale pour « fixer la part des régimes obligatoires et complémentaires » et « diversifier les financements », le contenu de la loi de financement se résume à un chiffre : + 2,8 % d'augmentation pour l'Objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) (1). Ce chiffre de + 2,8 % masque en réalité des coupes drastiques : l'annexe B de la loi qui a été votée explique que « le respect de l'ONDAM (...) impose de réaliser, en écart à l'évolution tendancielle des dépenses, un montant d'économies de 2,1 milliards d'euros », porté en réalité à 2,4 milliards compte tenu de certaines mesures techniques. 2,4 milliards d'économies, c'est énorme. Cela représente, par exemple, le total de l'indemnisation des congés de maternité de l'année 2007 ! 2,4 milliards par tous les moyens possibles : déremboursement des médicaments, réduction des dépenses hospitalières, remise en cause du remboursement des frais de transport !

(1) L'ONDAM, c'est l'enveloppe fermée fixée en fonction des exigences de réduction des déficits publics. Ce carcan a été imposé en 1996 par les ordonnances Juppé. Jospin l'a maintenu en 1997.

La CES veut placer tous les Etats sous la coupe de la Banque centrale européenne !

La prétendue Confédération européenne des syndicats (CES) veut en fait généraliser à toute l'Europe le sort de la Grèce et de l'Irlande. Sur cette exigence, la CES organise une journée d'action le 15 décembre. En France, « l'intersyndicale » CGT, CFDT, FSU, UNSA et Solidaires s'y rallie. Et ce serait cela, « le prolongement de la mobilisation sur les retraites » ?

Les dirigeants de « l'intersyndicale », François Chérèque et Bernard Thibault, qui se sont refusés à appeler à la grève pour le retrait du projet de loi, ont, dans une déclaration avec trois autres organisations (SUD-Solidaires, UNSA, FSU) appelé à la « nécessaire réduction des déficits » et à manifester le 15 décembre à l'appel de la Confédération européenne des syndicats (CES).

Le mot d'ordre officiel de cette journée du 15 décembre est : « Non à l'austérité pour tous et au bonus pour quelques-uns. »

S'agirait-il de s'opposer aux plans drastiques édictés par les gouvernements ? Les apparences sont trompeuses.

En fait, en juin dernier, la CES déclarait : « La CES reconnaît que le gouvernement et le peuple

grecs n'ont actuellement pas d'alternative au plan de sauvetage. »

Mais elle fait encore plus fort aujourd'hui. Dans une lettre aux ministres des Finances de l'Union européenne (6 décembre), elle demande que la Banque centrale européenne (BCE), création du traité de Maastricht, prenne possession de la « dette » des Etats, plaçant donc ces derniers sous la tutelle directe de cette banque ! Bref, le sort de l'Irlande et de la Grèce serait généralisé à tous les pays de l'Union européenne. Et la CES, dans une note accompagnant cette lettre, précise, pour que les choses soient claires : « Un transfert par tranche à la BCE de la dette nationale allant jusqu'à 60 % du PIB ne serait pas une annulation de la dette. Les Etats membres dont les obligations sont

transférées à la BCE seraient responsables du paiement des intérêts qui les frappent, mais à des taux nettement plus bas » (1).

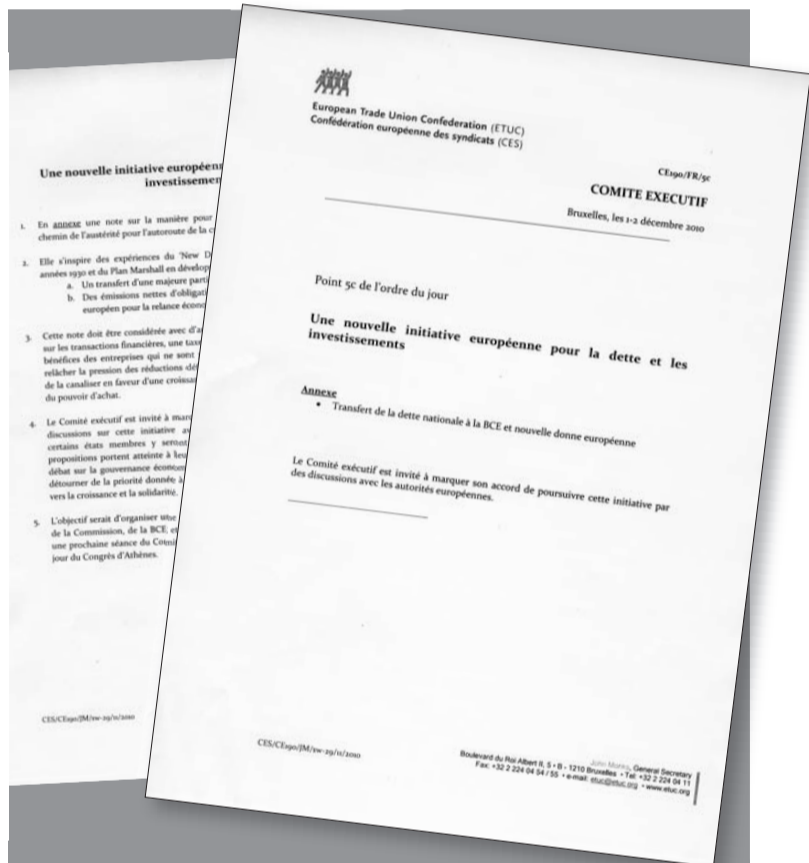
Voilà pour quelles « revendications » la CES appelle à manifester le 15 décembre !

Pour la CES, il faudrait donc que la BCE soit maître d'œuvre de la réduction de la dette, c'est-à-dire l'organisateur des coupes dans tous les budgets, les services publics, la santé, l'école.

Bref, exactement ce que la BCE avec le FMI appliquent à l'Irlande !

Voilà où conduit la recherche d'un consensus sur la réduction du déficit public.

(1) Tous les documents cités sont disponibles sur le site Internet de la CES : www.etc.org



La note de la CES se revendique d'un « dialogue social consensuel » pour proposer aux ministres des Finances de l'Union européenne la prise de contrôle par la BCE des Etats nationaux, sous couvert d'un transfert de leurs dettes.

Irlande, Portugal, France... Les travailleurs sont confrontés aux mêmes questions

En Irlande, la direction du principal syndicat avait renoncé au droit de grève pendant six mois, avant que le gouvernement ne décide d'un nouveau plan, encore plus brutal que le précédent (comportant la baisse de 12 % du salaire minimum). Le pays est placé sous la tutelle du FMI et de l'Union européenne, mais le dirigeant syndical O'Connor déclare : « Nous restons une organisation pro-européenne et attachée à la présence de l'Irlande dans la zone euro. »

Au Portugal, le secrétaire général de la centrale syndicale portugaise CGTP déclare, le jour même de la grève générale qui balaie le pays : « Nous savons que, pour le moment, des réponses positives sont difficiles... Nous demandons la reprise du dialogue social avec le gouvernement... »

Et en France ? Pendant des mois, l'« intersyndicale » emmenée par François Chérèque (CFDT)

et Bernard Thibault (CGT) a refusé jusqu'au bout d'appeler à la grève pour le retrait du projet de loi contre les retraites. Conséquence : dans une déclaration commune, avec la FSU, Solidaires et l'UNSA, ils approuvent maintenant la « nécessaire réduction des déficits ». Et, reçu la semaine dernière par la présidente du Medef, Laurence Parisot, Bernard Thibault exige que des « négociations s'ouvrent sur les attentes exprimées par les salariés dans le mouvement social actuel », parmi lesquelles, selon lui, « la reconnaissance de la pénibilité, sujet récurrent et non traité dans la réforme des retraites » (1). Curieuse formulation... Y aurait-il eu d'autres « sujets traités » dans cette prétendue réforme, si ce n'est la volonté du gouvernement et des patrons d'en finir avec les retraites par répartition ?

(1) Communiqué confédéral du 3 décembre 2010.

PS, PCF et Parti de gauche : 2012, les retraites et la « réduction des déficits »

La direction du PS annonce carrément la couleur, ce qui accroît les dissensions au sein du Front de gauche, qui n'a pas fini de faire le grand écart.

Yan Legoff

L'obsession de la réduction de la dette et des « déficits », c'est-à-dire du paiement des intérêts à ces banques qui ont pourtant été renflouées à coups de milliards d'argent public, n'est pas l'obsession exclusive du gouvernement Sarkozy-Fillon. Sur un autre ton, bien sûr, et avec d'autres considérations, la direction du PS n'est pas en reste. Et ce n'est pas lui faire injure que de citer le texte sur « l'égalité réelle » qu'elle a adopté, à la quasi-unanimité des tendances, le 9 novembre dernier. Parlant d'une réforme fiscale qu'elle proposera en 2012, elle déclare qu'« une partie de ces nouvelles ressources sera consacrée à la réduction des déficits et de l'endettement ».

Nous voilà avertis. Quelques semaines plus tard, Ségolène Royal annonce qu'elle se présentera aux primaires qui désigneront l'an prochain le candidat du PS à la présidentielle de 2012. Rassembleuse, elle indique qu'elle choisirait volontiers comme Premier ministre Dominique

Strauss-Kahn, actuel directeur général du Fonds monétaire international (FMI) et autre candidat putatif à la candidature ! Cette déclaration réduit singulièrement le choix pour 2012 : « réduction des déficits » de gauche ou « réduction des déficits » de droite ? Dans un cas comme dans l'autre, il faudrait payer !

Ce qui plonge le Front de gauche, composé du PCF et du Parti de gauche de Jean-Luc Mélenchon, dans un profond embarras et ravive les dissensions en son sein.

Le soutien de Mélenchon à la direction de l'« intersyndicale »

En témoigne la môme réunion publique sur les retraites organisée par eux le 2 décembre, à la Maison de la chimie, à Paris. Dans une salle de quelques centaines de places à moitié vide, ce devait être le lancement du programme du Front de gauche pour 2012. On y a entendu Roland Muzeau, sénateur PCF et Martine Billard, députée du Parti de gauche, dénoncer ensemble le

PS pour s'être opposé, au Parlement, à un amendement déposé par le Front de gauche contre tout allongement de la durée de cotisation. A suivi un économiste dénonçant le dernier congrès de Tours de la CFDT, où la centrale de François Chérèque s'est prononcée pour « l'épargne retraite », c'est-à-dire pour la capitalisation, qui entermerait le système par répartition.

C'est exact, mais le Front de gauche n'a-t-il pas constamment apporté son soutien à la direction de l'« intersyndicale » emmenée par Chérèque et Thibault ? Cela explique sans doute que Jean-Luc Mélenchon, dans sa conclusion, se soit abstenu de toute déclaration politique, s'en tenant à des considérations techniques sur les bienfaits du système par répartition. Quant à Pierre Laurent, secrétaire national du PCF, il a laborieusement plaidé pour l'unité de la gauche... Il est vrai qu'en 2012, le sort du groupe parlementaire du PCF est largement entre les mains du PS... Bref, le Front de gauche n'a pas fini de faire le grand écart.

ÉDITORIAL

Et maintenant : au tour de la France ?

Daniel Gluckstein
Secrétaire national du POI

« La France est la prochaine sur la liste. Il ne faudra pas attendre longtemps avant que les investisseurs sur le mar-

ché des actions se tournent vers la France une fois qu'ils en auront fini avec le Portugal et l'Espagne. Le déficit du pays est bien plus élevé qu'on ne le croit (...). Les marchés ne sont pas prêts à le financer, à moins que ne soit mise en œuvre une sérieuse réforme structurelle. » Ainsi s'exprime, ce 5 décembre, le directeur exécutif de la place boursière de Londres, le fameux London Stock Exchange (1). Aux Etats-Unis, le Wall Street Journal félicite le Premier ministre « socialiste » espagnol pour avoir décrété l'état d'alarme contre les contrôleurs aériens (lire page 12). « Les syndicats, comme les grévistes en France auparavant, avaient perdu tout sens de la réalité économique. »

La France est dans le collimateur. Le plan de rigueur destructeur est en marche, dont la contre-réforme des retraites a marqué le premier acte. Il n'aura rien à envier au plan irlandais, qui prétend amputer les allocations des chômeurs, les pensions des retraités, les salaires des fonctionnaires et imposer une saignée dans la fonction publique dont l'équivalent en France serait de 500 000 suppressions d'emplois ! Et toujours le même argument : les déficits publics. Répétons-le : rien ne peut justifier que le peuple travailleur paie, d'une seule de ses conquêtes, d'un seul de ses acquis les intérêts d'une dette provoquée exclusivement par l'aide financière aux capitalistes et aux banquiers. Sur ce point, les travailleurs sont confrontés, une nouvelle fois, à un obstacle qu'il faut clairement identifier. D'un côté, au plan politique, les différents candidats à la candidature du Parti socialiste s'engagent à réduire la dépense publique, tandis que les dirigeants du Parti communiste et du Parti de gauche, dans une pétition commune, demandent à la Banque centrale européenne (BCE), créée dans le seul but de soutenir l'euro et de réduire le « coût du travail », « d'impulser (...) la création d'emplois, le développement des services publics... ». Autant demander poliment au pyromane d'éteindre l'incendie...

D'un autre côté, l'intersyndicale des cinq (CGT, CFDT, FSU, UNSA, SUD-Solidaires), dans sa déclaration du 29 novembre, revendique « la nécessaire réduction des déficits publics ». Il faut dire les choses clairement : le simple fait de mettre le doigt dans l'engrenage de la « réduction des déficits publics » conduit inévitablement à accompagner contre-réformes et plans de rigueur, voire même à participer à leur mise en œuvre.

C'est la question clé. Nul ne peut nourrir la moindre illusion dans le fait que les armes construites pour frapper et démanteler les droits ouvriers — l'Union européenne, la BCE, les déficits, la dette — puissent être transformées en autre chose. La classe ouvrière a montré ses immenses capacités de combat, de résistance et de volonté d'unité dans la mobilisation contre la réforme des retraites. Elle est disponible pour bloquer le plan destructeur qui vient. Pour cela, elle a besoin de pouvoir disposer de ses organisations en toute indépendance. L'ordre du jour appelle la rupture de tout lien avec les diktats de l'Union européenne, du FMI et leur « nécessaire réduction des dépenses publiques ». Il appelle l'unité contre les plans de rigueur et les contre-réformes, et la défense de chacune des revendications ouvrières. Tel est l'enjeu du débat qui se mènera dans la conférence pour l'unité ouvrière à l'initiative du Parti ouvrier indépendant, le 11 décembre, à Issy-les-Moulineaux.

(1) The Independent.

11 DÉCEMBRE
CONFÉRENCE NATIONALE
POUR L'UNITÉ
OUVRIÈRE

TRIBUNES LIBRES, DÉBATS, DISCUSSIONS...

La conférence pour l'unité ouvrière s'ou

Initiée par le Parti ouvrier indépendant, elle rassemblera samedi prochain des *"pour arrêter le bras destructeur du gouvernement et ouvrir la voie à la recon*

Marseille (Bouches-du-Rhône)

La parole à Pascal Galéoté, secrétaire du syndicat CGT du port autonome de Marseille

Tu as certainement lu le reportage du *Point* d'il y a trois semaines sur le conflit des retraites à Marseille. Cet article met en avant deux syndicats en particulier : ton syndicat CGT et le syndicat FO des territoriaux et de la CUM (*communauté urbaine de Marseille - NDLR*). Au-delà des provocations journalistiques, cet article est une attaque en règle contre le syndicalisme et le but affiché de remettre en cause le droit de grève est on ne peut plus clair. C'est vrai qu'à Marseille, il y avait une situation de grève et de blocage sur le port comme sur la ville. La virulence du ton contenu dans l'article du *Point* reflète d'une certaine manière l'inquiétude des dirigeants au plus haut sommet de l'Etat, mais aussi des responsables des partis de gauche, que le développement du conflit ne donne des idées d'autres départements et aboutisse à une situation de grève générale dans le pays. Qu'a-t-il manqué à ton avis pour que ce conflit aboutisse ?

Il faut se poser la question de qu'est-ce qui aurait pu changer le cours du conflit. Je suis à la fois partagé et déçu, bien évidemment. La question de l'intersyndicale est importante.

Des salariés étaient prêts à aller au combat, mais tout le monde n'était pas prêt à faire des sacrifices.

Et dans l'intersyndicale, tout le monde n'était pas sur la même ligne, mais il était important de préserver l'unité. Et la CGT a tout fait pour la préserver. Il y avait des démarches qui visaient à nuire au mouvement. Tout le monde n'était pas sur la ligne d'élargir le mouvement.

En premier lieu, les routiers.

De même, les étudiants n'ont pas pu jouer leur rôle, et c'est dommage, parce qu'ils représentent une force importante et que, du point de vue de l'opinion publique, il y a un côté affectif important ; quelque part, on est tous aussi des parents. A certains niveaux, les instances fédérales et confédérales n'ont pas joué le jeu.

Certes, mais le refus de l'intersyndicale d'appeler à la grève interprofessionnelle jusqu'au retrait n'a fait que favoriser la disparité d'entrée dans l'action de différents secteurs.

La CGT considérait qu'il ne fallait *"pas perdre le fil de l'intersyndicale"* et, pourtant, nous n'étions pas vraiment en phase (en particulier avec la CFDT). Si la CFDT était sortie de l'intersyndicale, cela aurait envoyé un signe de fatigue qui aurait pu être préjudiciable au mouvement. Ce mouvement a été très très fort et l'opinion publique favorable y a contribué. Mais combien étions-nous vraiment en grève ? C'est de plus en plus compliqué.

C'est certainement compliqué, mais il y a un fait incontournable : l'intersyndicale ne s'est jamais prononcée pour le retrait ou l'abandon du plan, à partir de là cela devenait encore plus compliqué !

Je suis d'accord avec la position de la confédération CGT qui demande un vrai débat. C'est presque le retrait sur le fond. On est loin de la position de la CFDT. On peut dire qu'il y a eu un manque de fer-



Photo AFP

"Qu'est-ce qui aurait pu changer le cours du conflit ? Je suis à la fois partagé et déçu, bien évidemment. La question de l'intersyndicale est importante"

meté de plusieurs fédérations, mais aussi de l'intersyndicale.

Dans les Bouches-du-Rhône, on est arrivé à dire « abandon » dans l'unité.

Il a manqué des relais. Dans la pétrochimie, c'était bien ; chez les cheminots, c'était bien. On peut croire que c'était bien. On s'est caché derrière eux. On a pensé que les secteurs stratégiques pouvaient arriver à nous faire gagner. Peut-être que les fédérations auraient dû réagir autrement.

D'accord, mais au lendemain du 12 octobre, si l'intersyndicale nationale avait appelé et si, comme l'a proposé, dans notre département, Gérard Dossetto, le secrétaire de l'UD FO, toutes les UD avaient appelé à la grève interprofessionnelle des Bouches-du-Rhône, cela aurait modifié la situation.

A propos de l'article du *Point*, je me pose des questions sur les relations FO et mairie. Mais il faut saluer la lutte menée par les territoriaux, qui ont dû faire face à de nombreuses attaques.

C'est ton droit, mais il ne t'a pas échappé que s'est constitué à Mar-

seille l'union sacrée UMP-PS contre le droit de grève par la menace de la mise en place des réquisitions. D'ailleurs, je t'invite à lire l'article de *La Provence* (17 novembre) concernant la position de l'intersyndicale CGT-CFDT-SDU-UNSA-Solidaires de la mairie, qui propose ses services au maire UMP de la ville et au président socialiste de la CUM pour mettre en place un service minimum !

Je n'ai pas vu cet article. En ce moment, c'est chaud, chez nous. A propos de l'article du *Point*, je précise qu'on s'est impliqué dans le cadre du conflit sur les retraites, certes, avec aussi des revendications spécifiques.

Les décisions concernant le conflit ont toujours été prises localement dans le cadre de nos instances (et avec les salariés). Contrairement aux affirmations du *Point*, les décisions n'ont pas été prises nationalement.

Le 11 décembre prochain, le POI a pris l'initiative d'une conférence de délégués pour l'unité. Il s'agit pour nous d'organiser une première rencontre nationale de délégués ouvriers et jeunes pour tirer les leçons de ces deux mois de conflit et se préparer ensemble aux prochaines échéances de la lutte des classes, et cela, dans le respect réciproque de l'indépendance des partis et des syndicats. L'union sacrée contre la grève, c'est l'union sacrée de tous les partis, de droite et de gauche, pour détruire le droit à la retraite acquis par nos anciens. Aujourd'hui, le gouvernement aux ordres de l'Europe et du FMI a annoncé clairement qu'il s'attaquait à la Sécurité sociale.

Il s'agit de trouver une véritable alternative politique. La position du PS sur les retraites est pour le moins ambiguë. On nous dit que le syndicat CGT est isolé. Ce n'est pas vrai, nous ne sommes pas isolés, mais nous ne sommes pas forcément soutenus.

Serais-tu d'accord pour participer à la conférence ou y envoyer un représentant ? Il y a d'ores et déjà des délégués des municipaux de Marseille, des hospitaliers, de la Sécurité sociale, des enseignants, de la chimie, des jeunes, etc. Votre participation à cette conférence serait le premier acte pour constituer ensemble cette jonction qui a manqué dans ce conflit.

Je ne dis pas non, il faut voir les disponibilités. Je vais en parler avec les collègues.

Propos recueillis par François CHARLES ■



Photo AFP

Montbard (Côte-d'Or)

"Je me demande ce que Thibault a derrière la tête"

Interview de Patrick, syndicaliste de la métallurgie

Quel bilan tires-tu de la mobilisation à Montbard avant le vote de la loi contre les retraites ?

D'abord, on est obligé de se battre. J'ai trente-deux ans d'ancienneté. Quand je suis entré à Vallourec, il y avait environ 3 000 ouvriers. L'entreprise a été démembrée en une série de sociétés qui ne cessent de changer de nom au gré des actionnaires ; il ne reste plus que 1 500 ouvriers, tout au plus, mais les problèmes de salaires et de retraite se sont aggravés. On sort d'une grève de quinze jours sur les salaires dans une des boîtes. La mobilisation sur les retraites a rassemblé beaucoup de monde, et chaque fois on se demandait : *"Est-ce que ce sera suffisant ?"* Après le vote de la loi, il y a eu un certain découragement, mais on ne peut pas baisser les bras. 90 % des ouvriers sont en 3 x 8. Travailler jusqu'à 62 ans, ça mine l'organisme. Il nous faut partir à 60 ans, voire avant, avec une retraite à taux plein. D'ailleurs, quand on a 57-58 ans, les patrons nous bazardent, on est tout juste bons à jeter ; et pourtant, ils n'embauchent pas de jeunes. Tout cela montre que l'on ne peut pas accepter d'appliquer cette loi Woerth.

D'après toi, quels obstacles a-t-on rencontrés dans le combat pour imposer le retrait du projet Woerth ?

Trop de suivisme par rapport à la CFDT. Je me demande ce que Thibault a derrière la tête. Il cherche une place en haut, ou bien quoi ? Le fait est que Chérèque nous a manœuvrés, il nous a tous roulés dans la farine.

Quelle perspective faut-il ouvrir ?

Il faudrait l'unité pour que la loi soit abrogée. Nos dirigeants de l'intersyndicale n'ont pas voulu le retrait. Veulent-ils l'abrogation ? On en revient au même problème, Chérèque nous a roulés dès le départ, mais c'était prévisible, on a vu ce que Chérèque a fait en 2003. D'accord avec l'unité intersyndicale, mais pas pour appliquer la loi, pour l'abroger.

Qu'attends-tu de la conférence nationale pour l'unité ouvrière ?

Je pense qu'il faut construire l'unité entre tous les courants qui sont attachés aux revendications ouvrières. Je sais, ce n'est pas évident, mais si chacun tire la couverture à soi, c'est impossible. En face, le gouvernement est uni contre nous ; il faut donc l'unité contre lui, d'autant plus qu'ils préparent de nouvelles mesures aussi graves pour les ouvriers que la loi Woerth.



Photo AFP

Dans le prochain numéro d'*Informations ouvrières*, qui sortira le 16 décembre, vous pourrez lire un compte rendu complet de la conférence pour l'unité ouvrière. Contributions, interviews, reportages, décisions de la conférence... Dès aujourd'hui, réservez ce numéro, passez vos commandes auprès de l'administration.

vre à Paris ce 11 décembre

centaines de délégués de toutes tendances
quête des droits et de la démocratie

Var

“Il est important que cette conférence se tienne”

Interview de Patrick, militant syndicaliste CGT de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)

Avant d'aborder la discussion sur la conférence nationale du 11 décembre, tu as eu un certain nombre d'éléments, puisque tu es abonné à *Informations ouvrières*. Est-ce qu'on pourrait dire quelques mots sur le journal ?

Je le lis, pas de manière complète, mais c'est bien ; il est assez ouvert, même si, dans l'ensemble, c'est marqué par la défense d'un point de vue que je partage, celui des intérêts ouvriers contre les coups qui leur sont portés. Mais on ne partage pas forcément toutes les réponses, ou on n'a pas de position achevée sur tel ou tel aspect des problèmes auxquels on est confronté : donc, il faudrait mettre en avant d'autres points de vue, tout en publiant bien entendu celui de la rédaction. Je pense que cela permettrait de laisser la place à l'opinion du lecteur, qui n'est pas tout à fait celle du parti, du journal.

S'agissant de la conférence nationale, nous avons déjà discuté des problèmes qui ont conduit à ce que finalement la loi soit adoptée, et notamment la question des journées d'action en lieu et place de la grève franche interprofessionnelle. Mais il y a eu aussi le refus permanent de mettre au centre le mot d'ordre de retrait du projet de loi.

La question est : est-ce qu'il y a une bonne réforme ? Parce que je continue à penser que le mot d'ordre de retrait devait être associé au fait qu'il faut des financements pour permettre le maintien de tous nos droits, dont celui des fonctionnaires, à savoir le Code des pensions, et le seul et unique financement, c'est celui du salaire différé, donc du salaire, donc de l'emploi.



Dans la manifestation à Toulon, le 7 septembre 2010.

Cette réforme était et reste inacceptable, car elle fait l'impasse sur le problème essentiel, celui des emplois. Cela dit, le problème principal que nous avons rencontré a été la décision de l'intersyndicale nationale de refuser d'appeler à la grève dès le début, grève illimitée, quitte à dire au bout de huit jours : « Le gouvernement ne cède toujours pas, il faut négocier... » Mais s'engager ainsi, c'était créer les conditions pour faire céder le gouvernement, alors que des grèves d'un jour, huit en deux mois, c'était, à l'inverse, créer les conditions pour qu'il gagne. Et surtout dans une situation où l'on a vu qu'en bas, dans les assemblées, les sections syndicales, dans de très nombreux secteurs professionnels, comme chez nous à la DDTM du Var, des appels unitaires se sont mul-

tipliés pour la grève et le retrait de ce projet de loi !

C'est cette discussion que va chercher à rassembler la conférence ouvrière du 11 décembre, et donc tu y as toute ta place.

Je ne pourrais malheureusement pas me dégager ce jour-là, mais c'est important qu'une telle conférence se tienne. Elle pourrait d'ailleurs, sur la base de tout ce qui va être dit, publier un document qui serait utile à tous, et particulièrement aux responsables syndicaux qui vont être confrontés à la poursuite de la politique de « réformes » et de prétendu dialogue social.

Propos recueillis par notre correspondant de Toulon

Trappes (Yvelines)

“Les milliers de travailleurs qui ont participé à ces piquets ont, à notre avis, indiqué nettement quoi faire”

Deux délégués ont été désignés lors d'une réunion de militants à Trappes, dans les Yvelines, le 18 novembre. Deux participants en résumé la discussion et le mandat qu'ils porteront.

Le compte rendu (...) met au centre la question fondamentale de la démocratie (...). Notons ici que la mobilisation momentanément suspendue en France a pris une ampleur singulière au Portugal à l'occasion d'une grève générale aussi massive que pendant la révolution de 1974. Notons aussi celle du peuple irlandais contre l'endettement et les acclamations de cette manifestation à la lecture de la déclaration d'indépendance.

La soumission de chacun des Etats et des gouvernements aux diktats des marchés financiers relayés par

le FMI et l'Union européenne suscite le rejet massif de tous les travailleurs et des peuples. Cette dimension doit être présente dans notre activité (...).

Nous disons que le point culminant a été dans les grèves reconductibles avec piquet de blocage partout en France, et notamment dans les raffineries et les dépôts d'essence tels qu'à Aubergenville et Coignières, dans le département des Yvelines. Ces piquets de blocage étaient interprofessionnels et s'appuyaient sur les grèves reconductibles des raffineries ou des transports en commun qui les protégeaient.

Les appareils n'ont eu de cesse d'isoler les raffineries en grève, les dépôts occupés et les autres secteurs en grève. Pour cela, ils ont volontairement camouflé leur existence et refusé d'appeler à les renforcer (...).

Dans un premier temps, les travailleurs ont déjoué la politique de division des appareils en participant massivement aux manifestations à répétition. Une partie des travailleurs mobilisés, s'appuyant sur la grève reconductible et ayant clairement conscience qu'ils ne pouvaient rien attendre des directions confédérées, a participé à ces piquets.

Le renforcement de ces piquets et leur multiplication sur le territoire auraient pu changer le contexte de la manifestation du jeudi 28 octobre, et par là même contribuer à modifier l'issue.

En tout état de cause, ces milliers de travailleurs qui ont participé à ces piquets ont, à notre avis, indiqué nettement quoi faire et comment faire à ce moment-là.

Jean-Pierre Battais, Denis Langlet ■



QUE CONTIENT LA LOI DU 20 AOÛT 2008 SUR LA REPRÉSENTATIVITÉ SYNDICALE ?

II^e partie : quelles prérogatives découlent des nouveaux critères pour les organisations syndicales ?

Cas d'un syndicat représentatif, c'est-à-dire qui a obtenu 10 % au moins à la dernière élection au comité d'entreprise

Un syndicat représentatif dans l'entreprise et lui seul a la faculté de désigner un délégué syndical dans l'entreprise. La loi apporte une précision supplémentaire quant à la personne à désigner. Il doit s'agir impérativement d'un candidat titulaire ou suppléant au premier tour des élections professionnelles (comité d'entreprise, délégation unique du personnel ou délégués du personnel, peu importe) ayant recueilli au moins 10 % des suffrages exprimés sur sa personne. Le délégué syndical ne peut donc plus être choisi librement parmi les salariés de l'entreprise.

Les anciennes conditions de désignation d'un délégué syndical (ancienneté minimale d'un an dans l'entreprise, âge minimum de 18 ans et pas de déchéance des droits civiques) sont toujours en vigueur. Le Code du travail, dans sa nouvelle rédaction, précise que le mandat de délégué syndical cesse lorsque l'organisation syndicale qui l'a désigné n'est plus représentative ou lorsqu'il n'a pas recueilli aux élections suivantes 10 % des suffrages exprimés. Le mandat de délégué syndical est donc remis en cause à chaque nouvelle élection.

Cas d'un syndicat non représentatif, c'est-à-dire qui a obtenu moins de 10 % à la dernière élection au comité d'entreprise

Le syndicat n'est donc pas représentatif dans l'entreprise. Il ne pourra pas désigner de délégué syndical. En revanche, la loi l'autorise à désigner un représentant de la section syndicale, un RSS.

Le Code du travail indique que le RSS bénéficie des mêmes prérogatives que le délégué syndical, à l'exception du pouvoir de négocier des accords collectifs. Rappelons la définition qui a été donnée du RSS dans le rapport établie par l'Assemblée nationale. Il s'agit « d'un dirigeant de section défendant un syndicat qui n'a pas encore prouvé sa représentativité. Sa fonction sera de faire vivre la section syndicale afin que le syndicat obtienne les 10 % nécessaires aux élections professionnelles. »

Pour ce faire, le RSS bénéficie d'un crédit d'heures mensuelles de quatre heures.

Contrairement aux règles applicables à la désignation du délégué syndical, pour la désignation du RSS, l'organisation syndicale choisit librement la personne qui détiendra ce mandat. Un syndicat non représentatif ne peut désigner qu'un seul RSS. Cela n'est pas fonction de l'effectif, comme c'est le cas pour les délégués syndicaux.

Je voudrais apporter une petite précision sur un point à l'origine de beaucoup de confusion.

Le délégué syndical dont l'organisation n'est plus représentative à la suite des élections peut tout à fait être désigné RSS. Cela ne pose aucun problème. En revanche, aux prochaines élections (c'est-à-dire les deuxièmes ayant lieu après la publication de la loi), le RSS dont le syndicat n'a pas obtenu les 10 % requis pour être représentatif ne pourra plus occuper ce mandat, et ce jusqu'aux six mois précédant les élections suivantes.

Le syndicat non représentatif devra désigner une autre personne.

Rapidement, quelques remarques concernant le représentant syndical au comité d'entreprise.

La loi est venue modifier les conditions de désignation du représentant syndical au comité d'entreprise dans les entreprises de plus de 300 salariés.

Désormais, pour désigner un représentant syndical au comité d'entreprise, le syndicat doit avoir des élus au comité d'entreprise, c'est-à-dire au moins deux élus, qu'ils soient titulaires ou suppléants. Le représentant syndical, contrairement au délégué syndical, n'a pas à être désigné parmi les candidats aux élections professionnelles. Il est choisi librement parmi le personnel de l'entreprise.

Son mandat prend fin si le syndicat qui l'a désigné perd ses élus au comité d'entreprise lors des prochaines élections. Pour les entreprises de moins de 300 salariés, les règles demeurent inchangées. Le délégué syndical est toujours de droit représentant syndical au comité d'entreprise. ■

Suite et fin dans un prochain numéro : “La négociation dans l'entreprise”